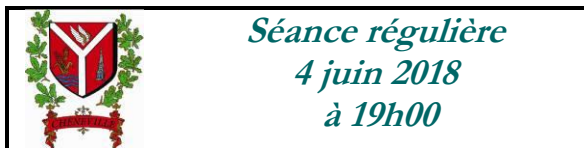


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 4 juin 2018, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 5 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

2018-06-144

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-06-145

**Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 mai 2018**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et du 14 mai 2018;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis ont été déposés pour le mois de mai 2018.

## 5. DOSSIERS À TRAITER

### 5.1. Rapport du maire

Bonjour à toutes et à tous. Voici, en vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le rapport du maire.

L'année 2017 a permis plusieurs réalisations telles que :

- Exécution des travaux sur la Montée Dinel
- Démolition de la bâtisse du 73 rue Hôtel-de-Ville et aménagement d'un stationnement au cœur du village, la *Place 73*
- Achat d'un tracteur John Deere, nécessaire à la réalisation de nombreuses tâches et travaux
- Restructuration des postes du département de la voirie
- Finalité de la réforme cadastrale
- Divers mandats à Asisto Inc. pour bonifier le projet d'égout dans le centre urbain de la municipalité, en vue du dépôt d'une nouvelle demande de subvention

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets déjà réalisés ou à réaliser pour l'année 2018 tels que :

- Annulation du *Festival Le Porc Épique*, remplacé par une nouvelle activité, *Le Souper festif du maire*, qui aura lieu lors de la même fin de semaine que l'*Expo d'autos*
- Début des travaux sur la montée Dumouchel
- Finaliser les travaux dus au bris de conduite d'égout pluvial sur la rue Pilon
- Installation de piézomètres afin de mesurer la hauteur de la nappe phréatique dans le secteur villageois

L'année 2017 s'est terminée avec un surplus de 179 137 \$, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2017 s'élevait à 324 375 \$, et le surplus affecté s'élevait à 131 601 \$. La réalisation a été de 1 974 924 \$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 644 190 \$.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), un très bel été et de belles vacances estivales.



Gilles Tremblay  
Maire de la municipalité de Chénéville

### 5.2. 2018-06-146

#### **Interdiction de stationner devant le Centre St-Félix-de-Valois et le Centre St-Paul**

**ATTENDU QU'** il y a une problématique devant le Centre St-Félix et St-Paul en ce qui concerne le stationnement;

**ATTENDU QUE** la situation est particulièrement difficile pour le déneigement l'hiver;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'installation de pancartes d'interdiction de stationner selon le plan soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2018-06-147**

**Facturation Charlebois et Gratton, CPA**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a mandaté la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice 2017;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 1 800.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels au montant de 2 069.55\$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2018-06-148**

**Autorisation paiement facture 202257 – Retenue de garantie travaux montée Dinel – Uniroc Inc.**

**ATTENDU QUE** des travaux de réfection et de ponceaux sur la montée Dinel ont eu lieu à l'été 2017;

**ATTENDU QUE** la facture a été payée, sauf la retenue de 10%, payable un an après la fin des travaux, tel que prévu au contrat;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture, au montant de 31 892.58 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** le service d'ingénierie de la MRC de Papineau nous recommande de payer la retenue de garantie, puisque les corrections de travaux demandés ont été effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture 202257 au montant de 36 668.49 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-06-149**

**Autorisation paiement facture 202343 – Retenue de garantie travaux montées Dinel et Vinoy – Uniroc Inc.**

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien palliatif sur les montées Dinel et Vinoy ont eu lieu à l'été 2017;

**ATTENDU QUE** la facture a été payée, sauf la retenue de 10%, payable un an après la fin des travaux, tel que prévu au contrat;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facture, au montant de 11 217.99 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** le service d'ingénierie de la MRC de Papineau nous recommande de payer la retenue de garantie, puisque les corrections de travaux demandés ont été effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture 202343 au montant de 12 897.88 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2018-06-150**

**Remboursement crédit de taxes – Matricule 1783-49-0554**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du matricule 1783-49-0554 demande le remboursement du crédit des taxes payées à l'avance pour l'année 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 327.92 \$ pour le matricule 1783-49-0554.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2018-06-151**

**Demande de branchement à l'aqueduc pour le 20, Albert-Ferland**

**ATTENDU QUE** l'installation sera faite à l'été 2018 et/ou 2019, selon les normes et modalités en vigueur pour ce type de travaux;

- ATTENDU QUE** l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé municipal;
- ATTENDU QUE** cet embranchement sera connecté au réseau d'aqueduc par la rue Lavergne et passera sur des terrains privés;
- ATTENDU QUE** tous les frais de main-d'œuvre et de matériels encourus pendant ce branchement seront à la charge du demandeur;
- ATTENDU QUE** des autorisations de passage seront obtenues par le demandeur auprès du MTQ ainsi que des propriétaires des terrains où le tuyau passera;
- ATTENDU QU'** une entente devra être signée entre la municipalité et le citoyen;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil municipal autorise le branchement à l'aqueduc pour le 20, rue Albert-Ferland, aux frais du demandeur et l'installation du bonhomme d'eau sera à la charge de la municipalité, installé dans l'emprise de la ville près de l'allée d'accès allant jusqu'à la maison;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer l'entente de branchement à l'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. [2018-06-152](#)**

**Demandes Voix des Parents – Fête des voisins 9 juin 2018**

- ATTENDU QUE** le comité La Voix des Parents organise une Fête des Voisins le 9 juin prochain;
- ATTENDU QU'** le comité a fait parvenir une série de demandes au conseil, notamment l'utilisation des tables de pique-nique, des salles de bain du Centre St-Félix-de-Valois, le prêt des chapiteaux municipaux, de tables et du système de son portatif ainsi que de la salle Danny-Legault en cas de pluie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte les demandes de La Voix des Parents et autorise le prêt de la salle Danny-Legault sans frais pour l'organisation de l'activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2018-06-153

**Acceptation demande de supplément – Travaux sur la montée Dumouchel**

**ATTENDU QU'** un appel d'offres a été lancé à l'été dernier pour les travaux sur la montée Dumouchel en lien avec la subvention RIRL 2015-108;

**ATTENDU QUE** la compagnie 9088-9569 Québec Inc. a soumis la plus basse soumission et était prête à effectuer les travaux à l'automne;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été retardés dû à de nombreuses procédures et selon les volontés de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le prix du traitement de surface, des ponceaux, de l'enrochement et du rechargement, notamment causé par le prix du transport, a augmenté entre le moment du dépôt de la soumission et maintenant;

**ATTENDU QUE** la compagnie 9088-9569 Québec Inc. nous a envoyé une demande de supplément au montant de 7 563.36 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande de supplément soumise par la compagnie 9088-9569 Québec Inc. pour les travaux à effectuer sur la montée Dumouchel;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61090-000.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.9. 2018-06-154

**Aménagement salle de conférence – Centre St-Paul**

**ATTENDU QUE** la municipalité a autorisé la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation (Coop) à effectuer des travaux de rénovation et de réaménagement au Centre St-Paul;

**ATTENDU QU'** un local pourrait servir de salle de conférence/réunion pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** les frais pour cet aménagement seront partagés à parts égales entre la Coop et la municipalité;

**ATTENDU QUE** Construction Alain Pilon soumissionne pour l'aménagement de ce local, comprenant notamment des travaux de recouvrement de plancher, de plâtre et de peinture au montant de 3 000.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Construction Alain Pilon au montant de 3 549.25 \$ taxes incluses et accepte de rembourser la moitié de la facture réelle à la Coop;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61041-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2018-06-155**

**Offre de services – Projet de gestion documentaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a l'obligation légale de faire le classement et la gestion de ses archives selon plusieurs lois et règlements;

**ATTENDU QUE** le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) a fait gratuitement l'état de la situation en gestion documentaire de la municipalité et a émis des recommandations d'actions à poser;

**ATTENDU QUE** le CRAO a présenté une offre de services pour l'accompagnement dans l'élaboration des divers outils de gestion documentaires obligatoires, pour la gestion de nos documents sur tous les supports et pour la formation du personnel de la municipalité, selon nos besoins, au coût de 1 401.00 \$ par semaine de travail et de 525.00\$ pour la formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du CRAO jusqu'à concurrence de six semaines de travail;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61042-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2018-06-156**

**Adoption du deuxième projet de règlement 2018-087 modifiant le règlement de zonage**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le règlement de zonage 2016-061, entré en vigueur le 25 octobre 2016;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de modifier ce règlement afin d'autoriser un nouvel usage dans une zone et de réviser certaines modalités suite aux changements apportés au périmètre d'urbanisation de la municipalité lors de

l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau;

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, le 7 mai 2018, le premier projet de règlement numéro 2018-087, modifiant le règlement de zonage numéro 2016-061;

**ATTENDU QUE** le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation, sur ce premier projet de règlement numéro 2018-087, le 31 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte sans changement le deuxième projet de règlement 2018-087 modifiant le règlement de zonage 2016-061.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.12. 2018-06-157**

**Adoption d'un premier projet de règlement 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059, entré en vigueur le 25 octobre 2016;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de modifier ce règlement, afin d'autoriser un nouvel usage dans une zone et de réviser certaines modalités suite aux changements apportés au périmètre d'urbanisation de la municipalité lors de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.13. 2018-06-158**

**Avis de motion du règlement 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme**

**ATTENDU QUE** le Conseil a adopté, le 4 juin 2018, le premier projet de règlement numéro 2018-088, modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 2016-059;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 445 du Code municipal, un avis de motion doit précéder l'adoption d'un règlement;



**ATTENDU QU'** il y aura dispense de lecture puisqu'une copie du règlement est remise avec l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE,**

Monsieur Gaétan Labelle donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement 2018-088 modifiant le plan d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.14. 2018-06-159**

**Autorisation paiement facture – CIMA + - Mise à jour plan d'intervention TECQ**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de CIMA + pour la mise à jour du plan d'intervention de la programmation TECQ;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 4 975.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** ce montant représente 25% du mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 720.01 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.15. 2018-06-160**

**Nomination d'un pro-maire**

**ATTENDU QU'** une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

**ATTENDU QUE** la nomination est pour la période du 5 juin au 31 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Monsieur Normand Bois soit nommé pro-maire à partir du 5 juin 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.16. 2018-06-161

**Autorisation de signature – Pro-maire**

**ATTENDU QUE** les autorisations de signatures doivent être entérinées par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Normand Bois, pro-maire, à signer tous les documents et pièces bancaires en cas d'absence du maire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.17. 2018-06-162

**Nomination d'une personne désignée – Coordonnateur local des cours d'eau**

**ATTENDU QU'** la municipalité de Chénéville a adhéré à l'«Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau» (résolutions de la MRC 2013-01-018 et 2017-02-023);

**ATTENDU QU'** aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un employé qui exerce les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, à titre de personne désignée au sens

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* ;
- De l'«Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau» en vigueur;
- Et des règlements de la MRC #075-2005, #086-2007 et #087-2007.

**QUE,**

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.18. 2018-06-163

**Acceptation avenant au mandat à CIMA + - Mise à jour du plan d'intervention Programmation TECQ**

**ATTENDU** la résolution 2017-10-302 donnant le mandat à la firme CIMA + pour la mise à jour du plan d'intervention de la Programmation TECQ de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la programmation TECQ 2014-2018 réalisée a dû être modifiée parallèlement au plan d'intervention de la municipalité, ce qui a entraîné des tâches supplémentaires non prévues au mandat d'origine;

**ATTENDU QUE** CIMA + nous a fait parvenir une demande d'avenant au mandat, au coût de 750.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la demande d'avenant de la firme CIMA+ au montant de 750.00 \$ plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.19. 2018-06-164

**Autorisation paiement facture – Asisto Inc. – Demande de CA au MDDELCC**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation d'Assito Inc. pour la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour les travaux du réseau pluvial de la rue Pilon;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 3 840.00 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** ce montant représente 80% du mandat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 4 416.04 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61030-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.20. 2018-06-165**

**Autorisation achat de terrain – Matricule 1783-33-0365**

**ATTENDU QUE** le terrain du matricule 1783-33-0365 est à vendre au prix de 50 000\$;

**ATTENDU QUE** ce terrain est adjacent aux terrains municipaux et offre plusieurs possibilités pour développer divers projets, dont des sentiers, des pistes de ski de fond et de raquettes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une offre d'achat au propriétaire du matricule 1783-33-0365 et autorise monsieur Gilles Tremblay, maire et madame Suzanne Prévost, directrice générale à signer les documents relatifs à cet achat;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61043-000 et financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.21. 2018-06-166**

**Autorisation travaux dans l'emprise du chemin – Montée Vinoy**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du matricule 1878-75-9701 désire faire passer un tuyau dans le chemin pour de l'eau et a fait parvenir une demande d'autorisation de travaux à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le service d'ingénierie de la MRC de Papineau a étudié la demande et recommande au conseil de l'accepter;

**ATTENDU QUE** le demandeur s'engage à remettre en état le chemin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la réalisation des travaux selon les modalités prévues ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.22. 2018-06-167**

**Acceptation plan de déplacement école Adrien-Guillaume**

**ATTENDU QUE** l'organisme Cœur-des-Vallées en action a financé l'élaboration d'un »Plan de déplacement pour l'école Adrien-Guillaume;

**ATTENDU QUE** ce plan a été présenté à la municipalité et le conseil en a pris connaissance

**ATTENDU QUE** ce plan comprend des actions concrètes à mettre en place afin de sécuriser le trajet de déplacement des piétons vers l'école;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le plan de déplacement soumis et s'engage à tenir compte des recommandations émises dans celui-ci lors du réaménagement du trajet écoliers;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville déposera une demande de subvention via le Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.23. 2018-06-168**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL – Travaux montée Vinoy Ouest**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
Et appuyé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.24. 2018-06-169**

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet AIRRL – Travaux montée Dumouchel**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MINISTÈRE);

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
Et appuyé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.25. 2018-06-170**

**Soumission Raymond Asphalte - Travaux pour enlever les dos d'âne rue Papineau**

**ATTENDU QUE** les dos d'âne de la rue Papineau causent un problème d'accumulation d'eau au printemps et lors de fortes pluies;

**ATTENDU QUE** le but premier de ces installations était de réduire la vitesse sur la rue Papineau, mais la problématique n'a pas été résolue par cet obstacle;

**ATTENDU QUE** l'installation de nouveaux panneaux «Arrêt» sur la rue Papineau, à l'intersection avec la rue de l'Hôtel-de-Ville est une option envisagée à la place;

**ATTENDU QUE** Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour enlever les deux dos d'âne de la rue Papineau et refaire l'asphalte à ces endroits, ainsi que pour faire d'autres travaux d'asphaltage sur la rue Papineau au coût de 6 000\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond pour les travaux mentionnés ci-haut pour un montant de 6 000\$ plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001** Demande d'autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

**2018-06-171**

**Tour CIBC Charles-Bruneau 2018 – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'événement Le Tour CIBC Charles-Bruneau, nous devons autoriser une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les responsables de l'événement Le Tour CIBC Charles-Bruneau à faire une demande de permis d'événement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2018 qui se déroulera du 3 au 6 juillet prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Demande de commandite – Tournoi de golf bénéfice pour la Résidence Le Monarque**

2018-06-172

**Tournoi de golf bénéfice pour la Résidence Le Monarque**

**ATTENDU QUE** la sixième édition du tournoi de golf de la Résidence Le Monarque aura lieu le vendredi 8 juin 2018, au Club de golf de Montpellier;

**ATTENDU QUE** nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite d'un trou à notre nom seulement au montant de 500.00 \$ ou à plusieurs pour 100.00 \$
- Participation au tournoi, golf et souper au montant de 130.00\$
- Participation au tournoi, golf seulement au montant de 80.00\$
- Souper seulement pour un montant de 50.00\$
- Don au montant de notre choix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper de l'activité au montant de 100.00\$;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et soit financée par le surplus non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Demande d'aide financière – Banque Alimentaire Petite-Nation**

Le conseil reçoit la demande d'aide financière de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation, mais n'y donnera pas suite. La municipalité contribue déjà à cet organisme par son organisation et sa participation à la *Guignolée des maires*.

**C-004 Demande de participation financière - Fête Nationale – Municipalité de Lac-Simon**

Le conseil reçoit la demande de participation financière de la Municipalité de Lac-Simon, mais n'y donnera pas suite.

**C-005 Demande d'appui Légion Royale Canadienne Filiale 205**

2018-06-173

**Demande d'appui - Légion Royale Canadienne Filiale 205**

**ATTENDU QUE** la Légion Royale Canadienne Filiale 205 (Légion) contribue à fournir des services essentiels à la communauté, que ce soit en venant en aide aux vétérans locaux, en accompagnant les aînés, en offrant des programmes de sports pour les jeunes ou tout



simplement en offrant un lieu de rencontre pour s'y amuser et célébrer;

**ATTENDU QUE** la Légion a comme projet de rénover son local, lequel permettra d'offrir un environnement plus accueillant pour les aînés et les aider à sortir de leur isolement;

**ATTENDU QUE** la Légion désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'exercice 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Légion Royale Canadienne filiale 205 dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-006 Demande d'appui - Municipalité de Lac-Simon**

2018-06-174

**Demande d'appui - Municipalité de Lac-Simon**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Simon a comme projet de faire revivre le parc situé sur le chemin Tour-du-Lac, entre autres en remettant en état le mini-putt, ajouter du tennis, des allées de pétanques, de shuffleboard et d'autres jeux;

**ATTENDU QUE** les citoyens de notre municipalité, vu la proximité, utiliseront certainement les installations prévues;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Municipalité de Lac-Simon dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2018-06-175

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 300 à # 10 327 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/05/2018 et dont le total se chiffre à **39 500.94 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **20 928.28 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **60 429.22 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Suzanne Prévost, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2018-06-176

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mai 2018 au montant total de **14 791.03 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-06-177

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h55.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Suzanne Prévost, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.